

COMMUNE DE FAREINS
-°-°-°-°-°-°-
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2025

Date de convocation : le **19 mai 2025**

Le **26 mai 2025** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Yves DUMOULIN, Maire**

Membres du Conseil en exercice : **19**

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés à la réunion : **17**

Désignation Secrétaire de séance : **Katia FIOC**

P : Présent A : Absent E : Excusé AP : Pouvoir

NOMS Prénoms	P	A	E	A donné pouvoir à :
ALLARD Gaëlle	X			
BRES Julien		X		
CHANAY Frédéric	X			
DELPRAT Julien	X			
DUMOULIN Yves	X			
DUPUY Fabienne	X			
FAIPEUR Michel			X	Sylvain RONJON
FARNIER Franck			X	Julien DELPRAT
FIOC Katia	X			
GUILLAUD Fabienne	X			
GUYOT Jean-Pierre	X			
JEANNEY Michelle	X			
MENARD Geneviève		X		
NOAILLY Jean-Louis	X			
NUGUES Vanessa	X			
PICHOURON Delphine	X			
RIGAUD Aline	X			
RONJON Sylvain	X			
SIMON André	X			

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du **27 mars 2025** est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour tel que figurant sur la convocation :

- Tarif Cimetière – Monument Concession A-269-270
- Demande de subventions pour l'amélioration énergétique et la reprise d'étanchéité de l'école élémentaire et maternelle
- Demande de subventions pour la création d'un mode doux Chemin des Granges

Monsieur le maire informe qu'il souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA
- Recomposition de l'organe délibérant de la CCDSV

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la séance.

Fixation du tarif du monument de la concession A269-270 dans l'ancien cimetière de Fareins

Monsieur Gérard CHAGNEUX a acquis la concession double A269-270 dans l'ancien cimetière de Fareins en date du 28/11/1697 pour une durée de 50 ans. La concession a échu le 28/11/2017.

Les deux enfants de Monsieur Gérard CHAGNEUX, Madame Jocelyne CHAGNEUX et Monsieur Jean-Marc CHAGNEUX, ont fait part de leur intention de ne pas renouveler cette concession.

Cet emplacement est vide de corps. La commune peut donc récupérer la concession sans démarche préalable.

Les héritiers ont fait part de leur souhait de restituer la concession en l'état, soit avec un monument double, fait de pierre et de marbre.

Afin de pouvoir revendre la concession avec ce monument, il revient à la commune de fixer le montant de ce dernier.

Après consultation d'une entreprise spécialisée, le montant de ce monument peut être fixé entre 600 et 800 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** le tarif du monument double sis sur la concession A269-270 de l'ancien cimetière de Fareins à 800 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la vente de ce monument.

17 Votes favorables

Demande de subventions pour l'amélioration énergétique et la reprise de l'étanchéité de l'école élémentaire et maternelle

Monsieur le maire explique que les deux écoles de la commune présentent de nombreuses fuites liées à des défauts d'étanchéité des toitures. En plus des problématiques pratiques que cela représente, ces infiltrations ont pour effet de détériorer les bâtiments et d'engendrer des déperditions énergétiques. Il est donc nécessaire de procéder à des travaux.

Des devis ont été demandés afin d'estimer l'ampleur des travaux à réaliser. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Ecole élémentaire	68 746.00	DETR	16 358
Ecole maternelle	13 045.00	Fond Vert	16 358
		Département 01	16 358
		Fonds propres	32 717
TOTAL	81 791.00	TOTAL	81 791.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.

17 Votes favorables

Demandes de subventions – Modes Doux Chemin des Granges

Le bureau d'études AINTEGRA a réalisé un avant-projet pour la création d'un cheminement doux et d'un parking de covoiturage, Chemin des Granges, et l'aménagement du carrefour Route de la Dombes/Chemin des Granges.

Sur la base de cette étude, le coût estimé du projet s'élève à :

~~Option Mode Doux revêtement en robe clair drainant (prix en euros HT)~~

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	TOTAUX
Localisation	Carrefour Granges/Dombes	Parking Covoiturage	Parking-Ch des Teyssonnières	Ch des Teyssonnières - Ch du Port	Che du Port - Gymnase	Gymnase - Rond Point RD 44	
Prix Généraux	12 200	7 600	5 050	5 050	5 050	5 050	40 000
Modes Doux, y compris :	83 880	/	108 670	141 660	246 950	93 895	674 855
- Haies	0		10 900	14 210	24 300	0	49 410
- Espaces verts	10 900		14 920	20 825	37 300	1 400	85 345
Terrassement/réseaux/revêtements, y compris	93 840	88 175	31 315	21 015	40 585	/	274 930
- espaces verts	5 640	30 610					36 250
TOTAUX	189 920	95 775	142 435	165 125	290 085	96 445	989 785

Il est proposé de valider le plan de financement suivant (en euros HT) :

		Montant subventionnable	Montant maximal du dispositif	Taux	Montant
Fonds vert	Développement du covoiturage.	95 775	/	50%	47 887
CCDSV	Fonds de concours Covoiturage	95 775	100 000	50%	47 887
CCDSV	Modes Doux	674 855	600 000	30%	180 000
Département 01	Aides pour la plantation et de la restauration de haies.	49 410	15 000	80 %	12 000
Fonds vert	Renaturation des villes et des villages	171 005	/	25%	42 750
Etat	DETR	989 785	/	20 %	197 957
Département 01	Ain terre de vélo	674 855	/	50 %	337 427
Département 01	Transition écologique	171 005	/	20 %	34 201
Fonds Propres					287 633
TOTAL					989 785

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

16 votes favorables - 1 abstention

Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA

La commune réalise régulièrement des travaux visant à maîtriser l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques.

Sous certaines conditions, ces travaux peuvent être générateurs de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le dispositif des CEE constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.

Les fournisseurs d'énergie rachètent ensuite les CEE afin de remplir leurs obligations vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le SIEA accompagne les collectivités dans la collecte et la valorisation de leur CEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les dispositions de la convention par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VII de la convention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur, lettre de regroupements, etc...) pour chacune des opérations éligibles ;
- **Autorise** le SIEA à signer les documents nécessaires aux transferts et à la vente des CEE auprès des obligés et intermédiaires ainsi que tout document nécessaire pour la commande et la réalisation de la prestation du bureau de contrôle COFRAC CEE pour le compte de la commune ;
- **S'engage** à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation au SIEA (devis, facture...) et nécessaires au dépôt de CEE.
- **S'engage** à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

17 Votes favorables

Recomposition de l'organe délibérant de la CCDSV

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément au VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de rattachement, par un accord local.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2025 et suivant les conditions de majorité requises, le préfet constate la composition qui résulte du droit commun.

Monsieur le Maire rappelle que tout accord local doit respecter les modalités prévues au 2° du I. de l'article L. 5211-6-1 précité à savoir que :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 précité ;
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- Sans préjudice des deux alinéas précédents, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :
 - lorsque la répartition effectuée en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 précité conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ;
 - lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV de l'article L. 5211-6-1 précité conduirait à l'attribution d'un seul siège.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les échanges entrepris avec les autres communes membres de la CCDSV ont abouti à un projet d'accord local répartissant, comme suit, les sièges du futur conseil communautaire :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition par accord local (au titre du 2° du I. de l'article L. 5211-6-1 CGCT)
Trévoux	6 931	8
Reyrieux	5 228	6
Massieux	2 733	3
Frans	2 547	3
Fareins	2 524	3
Saint-Didier-de Formans	2 176	3
Misérieux	2 010	2
Civrieux	1 986	2

Ambérieux-en-Dombes	1 917	2
Sainte-Euphémie	1 741	2
Villeneuve	1 603	2
Saint-Bernard	1 544	2
Ars-sur-Formans	1 513	2
Savigneux	1459	2
Parcieux	1 317	2
Toussieux	1 228	2
Saint-Jean-de-Thurigneux	850	2
Beauregard	826	1
Rancé	760	1
TOTAL	40 893	50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à cinquante (50) le nombre total de siège du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- **DECIDE** de répartir les sièges du conseil communautaire comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition par accord local (au titre du 2° du I. de l'article L. 5211-6-1 CGCT)
Trévoux	6 931	8
Reyrieux	5 228	6
Massieux	2 733	3
Frans	2 547	3
Fareins	2 524	3
Saint-Didier-de Formans	2 176	3
Misérieux	2 010	2
Civrieux	1 986	2
Ambérieux-en-Dombes	1 917	2
Sainte-Euphémie	1 741	2
Villeneuve	1 603	2
Saint-Bernard	1 544	2
Ars-sur-Formans	1 513	2
Savigneux	1459	2
Parcieux	1 317	2
Toussieux	1 228	2
Saint-Jean-de-Thurigneux	850	2
Beauregard	826	1
Rancé	760	1
TOTAL	40 893	50

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17 Votes favorables

Sujets divers

Travaux Centre Technique Municipal / Centre Pompiers

Les travaux suivent leur cours et sont quasiment terminés.

Réalisation des opérations préalables à la réception le 05 juin. Réception des travaux le 19 juin.

Les pompiers et les services techniques ont visité les lieux et sont très satisfaits.
Les pompiers ont prévu un emménagement fin juin/début juillet. Le déménagement des services techniques se fera progressivement.
Une inauguration du site aura lieu le 05 septembre 2025.

Opération Cœur de Village

L'ensemble des commerçants du centre du village ont été reçu en mairie afin de se voir présenter le projet d'aménagement. Le projet est accueilli très favorablement. Les commerçants ont fait part de leurs inquiétudes concernant la phase de chantier (nuisances et accès aux commerces). Ces points là seront à cadrer avec la maîtrise d'œuvre au moment du phasage du chantier.

Avancement : en cours d'avant-projet sommaire. Il est prévu une validation de l'avant-projet définitif au début de l'été et le dépôt d'un permis de construire en septembre 2025. Le temps d'instruction et de purge des délais est estimé à environ 6 mois. La durée des travaux est estimée à 18 mois environ.

Projet Espace Farinois

La bibliothèque a déménagé le 24-25 mai. Les pompiers devraient quitter leur bâtiment actuel fin juin/début juillet. Cela permettra de procéder à la désaffectation et au déclassement des bâtiments. Il s'agit de l'étape nécessaire pour signer le compromis, puis la vente, du ténement au profit de la société Fontanel. Cette dernière a d'ores et déjà déposé un permis de construire qui a été accepté.

Installation de la bibliothèque provisoire

Le week end du 24-25 mai 2025, la bibliothèque municipale a déménagé dans ses locaux provisoires, dans la cour de la garderie.

Monsieur le maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ce déménagement ainsi que les services techniques qui ont œuvré la semaine précédente pour préparer les lieux.

Ressources humaines

Delphine PICHOURON fait un point des actualités :

- Stagiairisation de Kevin BANSAC à compter du mois de septembre.
- Recherche en cours : temps méridien + entretien et ATSEM contractuel
- Stéphanie FARNIER, actuellement en disponibilité, a demandé sa réintégration anticipée à compter du 25 août 2025.

Composteurs partagés

Sylvain RONJON dresse le bilan de la réunion organisée avec le service déchets de la CCDSV et le bureau d'études prestataires concernant l'implantation de composteurs partagés sur la commune. Deux emplacements ont été validés : en face de l'école élémentaire et entre la salle des fêtes et La Sente.

Frelons asiatiques

La période de piégeage est terminée. Elle a été particulièrement efficace.

Désormais, lors de l'identification d'un nid, il appartient au propriétaire de la parcelle de le déclarer sur la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr/>.

Le propriétaire est alors recontacté par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain pour envisager l'action appropriée.

Echange intercommunal CCDSV

Dans le cadre du PCAET, la CCDSV organise régulièrement des échanges intercommunaux autour des thématiques environnementales. Fareins accueillera la prochaine session, le 27/05, autour de la thématique du pisé.

Château de Fléchères

Monsieur le maire rappelle que le château de Fléchères est à la vente. Dans un souci de ne pas voir ce site refermé au public, la commune a fédéré de nombreux acteurs afin d'envisager les actions possibles. Un véritable consensus est ressorti de ces échanges quant à l'intérêt patrimonial, culturel et touristique du site.

Afin d'évaluer le potentiel du site, notamment d'un point de vue économique et technique, la commune de Fareins, en lien avec AinTourisme, a ainsi présenté la candidature du Château de Fléchères au programme « Réinventer le Patrimoine », piloté par Atout France.

Cette candidature a retenu toutes les attentions et reçu une décision favorable. Le cabinet d'études CBCXII s'est vu confier la mission de réaliser une étude d'opportunité technique et économique pour définir un potentiel projet de valorisation du site. CBCXII s'est associé pour ce travail avec un architecte du patrimoine (cabinet Edouard Vimal), un économiste de la construction (cabinet Tinchant) et un architecte paysagiste du patrimoine (Agence Jardin-Patrimoine).

Cette étude sera cofinancée par Atout France, la CCDSV, Ain Tourisme et la commune de Fareins.

Château Bouchet

La commune a sollicité la préfecture de l'Ain afin d'obtenir un soutien en ingénierie pour l'analyse de la faisabilité d'un projet (d'un point de vue économique, technique et administratif) sur le site du château Bouchet.

Une réponse favorable a été apportée et un bureau d'études a été désigné pour mener le travail. Cette étude est intégralement financée par l'Etat via l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

La séance est levée à 21h15.

Fait à FAREINS, le 27/05/2025

Le Maire, **Yves DUMOULIN**



Gaëlle ALLARD

BRES Julien

CHANAY Frédéric

Absent

DELPRAT Julien

DUPUY Fabienne

Michel FAIPEUR

Absent

FARNIER Franck

FIOC Katia

GUILLAUD Fabienne

Absent

GUYOT J. Pierre

JEANNEY Michelle

MENARD Geneviève

Absente

NOAILLY J. Louis

NUGUES Vanessa

PICHOURON Delphine

RIGAUD Aline

RONJON Sylvain

SIMON André